

**Délibération n°22**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
18 octobre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
31 octobre 2017

**Objet :**  
Grotte de la Pierre – tarifs  
d'entrée

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET

*Absents :*

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <>

**Secrétaire de Séance**  
M Philippe CARTAILLER

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
DELIB2017102431-DE

Date de réception préfecture : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

## **Rapport n°22 – Grotte de la Pierre – tarifs d'entrée**

La grotte de la pierre à Volvic, est un site touristique remarquable qui contribue avec d'autres, à l'attractivité de notre territoire.

La gestion de l'équipement et sa valorisation ont été confiées à la SARL « Maison de la pierre » dans le cadre d'une délégation de service public attribuée par l'ex communauté de communes Volvic Sources et Volcans, en 2015 pour une durée de 5 ans.

Ce contrat prévoit le versement par l'exploitant à Riom Limagne et Volcans, d'une redevance composée d'une part fixe minimum de 18 000 € et d'une part variable en fonction du nombre de visiteurs payants.

La fréquentation 2015 a été de 25 032 visiteurs et de 38 443 en 2016. Ainsi la redevance s'élève à 28 832 € en 2016, soit une augmentation de +60%.

Cette dynamique se poursuit en 2017 avec une fréquentation prévisionnelle de plus de 44 000 entrées.

Les tarifs actuellement en vigueur et valables depuis la saison 2016 ont été approuvés par délibération du conseil communautaire de Volvic Sources et Volcans, en juillet 2015.

L'exploitant gestionnaire de la Maison de la Pierre, Philippe MONTEL, a sollicité une modification des tarifs d'accès et de visite du site.

L'article 23 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) signée le 29 janvier 2015 prévoit : «*Le candidat propose un grille tarifaire, variable selon les catégories d'usagers ainsi qu'une formule d'indexation des tarifs. Ils pourront être modifiés, sur proposition du délégataire par l'assemblée délibérante. Les tarifs sont soumis à la TVA au taux légal en vigueur*».

		Tarifs actuels	Tarifs proposés pour 2018	Augmentation 2014 à 2016
Individuels	Adultes	7,50 €	7,80 €	Entre 2,8 et 3% d'augmentation
	Enfants (5 à 12 ans)	6,00 €	6.30 €	
Groupes	Adultes	6,80 €	7.00 €	
	Enfants (scolaires)	5,50 €	5,70 €	
Pass individuel VOLCAN/MAISON DE LA PIERRE	Adultes	6,80 €	7.00 €	
	Enfants (5 à 12 ans)	5,50 €	5,70 €	
Pass groupe VOLCAN/MAISON DE LA PIERRE	Adultes	6,30 €	6,50 €	
	Enfants (scolaires)	5,00 €	5.20 €	

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve la modification des tarifs, qui seront applicables pour la saison touristique 2018.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 octobre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
DELIB2017102431-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017